

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n° 267 rapportant l'arrêté n° 248 du 23 février 1949.

n° 267

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 mars 1949

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1949

Date du numéro

31 mars 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature coloniale, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété

**Vu** le décret du 26 novembre 1946 sur les indemnités pour intérim dans les fonctions judiciaires

**Vu** l'arrêté n° 248 du 23 février 1949 nommant M. Blossé, administrateur adjoint de 1<sup>re</sup> classe des colonies, procureur de la République par intérim, en remplacement de M. Pau (Gabriel), appelé à d'autres fonctions,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— L'arrêté n° 248 du 23 février 1949 est rapporté. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

Le Gouverneur P.-H.

**SIRIEX**